



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Vice-Présidente :
Catherine VEYSSY
Pôle : Formation et Emploi
Délégué Régional : Sébastien
Saudinos
Direction : Formation
Professionnelle et Apprentissage:
Florence Poisson

Affaire suivie par : Chrystèle
FAVI-AUGUSTE
Service Prospective et
développement des formations
professionnelles

Poste : 05 55 45 18 66

Monsieur Alain CELERIER
Président
Université de Limoges
33 rue François Mitterrand

BP 23204
87032 LIMOGES CEDEX 1



Bordeaux, le 14 Décembre 2020

Monsieur le Président,

La Région Nouvelle-Aquitaine a fait le choix de poursuivre son soutien pour le développement de l'apprentissage convaincue qu'il s'agit d'une voie d'excellence pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et pour répondre aux besoins en compétences des entreprises.

Le Conseil Régional a donc adopté le 10 avril dernier sa nouvelle feuille de route pour le développement de l'apprentissage qui tout en s'inscrivant dans le nouveau cadre réglementaire se singularise par trois leviers d'actions :

- l'expérimentation d'un label régional «L'apprentissage en Nouvelle Aquitaine» permettant d'identifier et de soutenir en fonctionnement comme en investissement les organismes de formation qui choisiront de s'inscrire dans les orientations régionales ;
- une carte contractuelle des formations par apprentissage qui seront soutenues par la Région à partir d'un appel à projet et de critères liés à l'aménagement du territoire et au développement des filières économiques régionales. Cet appel à projet intègre les travaux sur l'offre de formation toutes voies de formation confondues conduits au sein des contrats régionaux de filière signés avec les branches professionnelles ;
- une stratégie d'investissement visant à doter les territoires de moyens immobilier et mobilier favorisant le développement de l'apprentissage.

Hôtel de Région
14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 57 57 80 00

nouvelle-aquitaine.fr

Pour faire suite à votre candidature au label régional « L'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine », j'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réunie sous ma présidence le 16 Octobre 2020 et le 23 novembre 2020, a décidé de vous attribuer ce label régional. Pour rappel, le label est accordé jusqu'au 31 décembre 2021. A ce terme, le label sera reconduit 2 fois pour 1 an à la production de l'ensemble des pièces.

Je me réjouis que par notre action conjointe, nous puissions contribuer au développement des compétences dans les entreprises et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Alain ROUSSET